



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h41

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.22.068 – Création de poste au 1er décembre 2022

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation et selon la nature des missions exercées, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation, aux besoins des services et au regard des missions exercées, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1er décembre 2022 :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade.	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %	L332-8

Après présentation en Commission Générale du 17 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1er décembre 2022 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder au recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **09 NOV. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

09 NOV. 2022

Publication le : **09 NOV. 2022**

Notification le : **09 NOV. 2022**





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_068
Date de la décision :	2022-11-08 00:00:00+01
Objet :	Création de poste au 1er décembre 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20221108-DL_22_068-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221108-DL_22_068-DE-1-1_0.xml	text/xml	903
Nom original :		
DL.22.068 - RH - création de poste au 1er décembre 2022.pdf	application/pdf	300070
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221108-DL_22_068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300070

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 novembre 2022 à 15h28min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 novembre 2022 à 15h28min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 novembre 2022 à 15h28min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 novembre 2022 à 15h28min24s	Reçu par le MI le 2022-11-09